



# DICRIM

Document d'Information Communal

sur les **Risques Majeurs**



DOCUMENT A CONSERVER



EDITION 2020

# SOMMAIRE

EDITO DU MAIRE	03
PRESENTATION DU DICRIM	04
SYSTÈME D'ALERTE & D'INFORMATION	05
RISQUES METEOROLOGIQUES	08
RISQUE INONDATION	10
RISQUE SUBMERSION MARINE & TSUNAMI	12
RISQUE CANICULE	16
RISQUE GRAND FROID	18
RISQUE FEUX DE FORET	20
RISQUE SISMIQUE	22
RISQUES MOUVEMENTS DE TERRAIN	24
RISQUES INDUSTRIELS	28
RISQUE POLLUTION MARINE	34
EAUX DE BAIGNADE	36
RISQUES TRANSPORTS	37
RISQUE TRANSPORT MATIERES DANGEREUSES	38
RISQUE RADON	40
GESTION DE CRISE	41

## Face aux Risques Majeurs

Tous concernés

Tous acteurs



# EDITO

Biens chers concitoyens,

Face aux risques majeurs, l'anticipation, la préparation et l'implication de chacun sont des facteurs essentiels de protection. C'est la raison pour laquelle notre ville s'est dotée d'un Plan Communal de Sauvegarde. Une nouvelle révision de celui-ci vient de s'achever.

Cette organisation est destinée à faire face, aussi efficacement que possible, à des situations très diverses telles que les catastrophes naturelles ou les accidents technologiques.

Ce Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs (DICRIM) a pour ambition de vous informer et de vous permettre d'adopter les meilleurs réflexes. Je vous invite à le lire et à le conserver précieusement.

Vous y trouverez des informations et des conseils pratiques et utiles. Il indique les mesures de prévention, de protection et de sauvegarde pour faire face aux risques majeurs susceptibles d'affecter notre ville.

Mieux préparés, mieux informés, vous serez en mesure d'agir et d'aider vos proches plus efficacement face à une situation d'urgence. Parce que nous sommes tous acteurs de notre sécurité et de notre protection, anticipons ensemble !

Henri MARTIN  
Maire de Port-la nouvelle  
Conseiller Départemental  
Vice-Président du Grand Narbonne

# DICRIM



Document d'Information Communal

sur les **Risques Majeurs**

Le **DICRIM** et le Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs . Il est remis aux habitants de la commune. Il vous informe sur les risques majeurs auxquels la ville est exposée. Il comporte également des consignes en cas d'événement majeur.

Qu'est-ce qu'un **risque majeur** ?

Le risque majeur est la possibilité d'un événement d'origine naturelle, industrielle, liée aux transports, ... dont les effets peuvent mettre en danger un grand nombre de personnes et occasionner des dommages importants. Un risque majeur est caractérisé par sa faible fréquence et par son énorme gravité.

Vous pouvez consulter le Dossier Départemental sur les Risques Majeurs (DDRM) sur le site web de la préfecture :

[www.aude.gouv.fr/dossier-departemental-des-risques-majeurs](http://www.aude.gouv.fr/dossier-departemental-des-risques-majeurs)

**Port-La Nouvelle** est concernée par :

⇒ **Risques Technologiques** : Industriels ;

⇒ **Risques Naturels** : Littoraux, inondations (crue lente, submersion marine, tsunami), feux de forêt, séisme, mouvements de terrain (argile, effondrement, glissement, chute de blocs) ;

⇒ **Risques Particuliers** : Transport de Matière Dangereuse, radon ;

⇒ Et aussi d'autres phénomènes qui peuvent avoir des conséquences sur les personnes et les biens (canicule, grand froid, tempête).

Le Système

d'**Alerte**

et d'**information** des populations

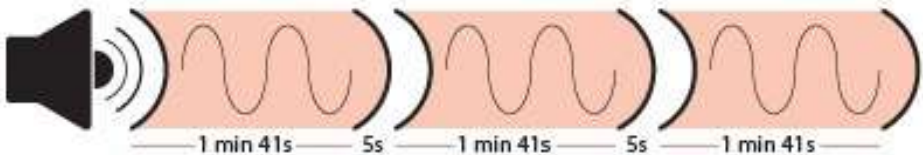
Le **Système d'Alerte et d'information des populations** a pour objectif d'alerter une population exposée, ou susceptible de l'être, aux conséquences d'un évènement grave, imminent ou en cours.

Ce Système d'Alerte et d'information peut utiliser plusieurs **canaux d'alerte et d'information de la population** :



### **Les sirènes :**

Le **signal national d'alerte par sirènes** se compose d'un son modulé de trois séquences d'une minute et quarante et une secondes, séparées par un intervalle de cinq secondes.



La **fin d'alerte** est annoncée par un signal continu de 30 secondes.

Tous les 1<sup>er</sup> mercredis du mois à midi, les sirènes font l'objet d'un test.

## La radio

Grand Sud FM - 92.5

France Bleu Roussillon - 101.6



## Les équipements mobiles d'alerte

(Messages sonores par haut-parleurs sur les véhicules de Police Municipale),

Et au besoin le porte à porte.

Le service de **téléalerte** de la ville : Diffusion d'un message d'alerte et d'information par la Mairie en cas de risque grave.

Ce système de diffusion, en partenariat financier avec les industriels, permet de contacter par téléphone filaire ou portable les personnes préalablement inscrites (message vocal et/ou sms). **Pour s'inscrire il suffit de se rendre dans les locaux de la Police Municipale.**

### N'hésitez pas : Inscrivez vous !

Ou faites nous part du changement de vos coordonnées téléphoniques.

*Service gratuit*

→ **téléalerte.))**

Un **“numéro vert”** activé en cas de crise majeure est également mis à votre disposition :

**0 800 001 242**

Service & appel  
gratuits

Vous pouvez le consulter régulièrement pour vous informer de l'évolution de la situation et de la conduite à tenir.

Votre ville est également susceptible d'utiliser son compte **Facebook** pour vous alerter et vous informer.



Pour les risques météorologiques, vous êtes invités à consulter le service **Vigilance de Météo-France** et de respecter ses consignes.

<https://vigilance.meteofrance.com>

**➡ SOYONS VIGILANTS !**



Les **risques**

# Météorologiques



Des **phénomènes météorologiques exceptionnels** peuvent se produire en tous lieux du territoire.

Notre ville peut être concernée par des phénomènes météorologiques exceptionnels. Ce sont, notamment, les risques naturels suivants :

- ◆ Inondation ;
  - \* Inondation par ruissellement (pluies exceptionnelles) ;
  - \* Submersion marine ;
- ◆ Tempêtes ;
- ◆ Vents violents (vent marin, cers) ;
- ◆ Canicule, grand froid.

La **vigilance météorologique de Météo France** couvre notamment les phénomènes suivants :



Vent violent



Orages



Pluie-inondation



Inondation



Vagues-submersion



Grand froid



Canicule

**SOYONS VIGILANTS**





# LES BONS REFLEXES



## PHENOMENES METEOROLOGIQUES EXCEPTIONNELS

- ◆ Se tenir informé ;
- ◆ Respecter les consignes et les conseils de prudence :

[vigilance.meteofrance.com](https://vigilance.meteofrance.com)

<input type="checkbox"/>	<b>Une vigilance absolue s'impose.</b> Des phénomènes dangereux d'intensité exceptionnelle sont prévus. Tenez-vous régulièrement au courant de l'évolution de la situation et respectez impérativement les consignes de sécurité émises par les pouvoirs publics.
<input type="checkbox"/>	<b>Soyez très vigilant.</b> Des phénomènes dangereux sont prévus. Tenez-vous au courant de l'évolution de la situation et suivez les conseils de sécurité émis par les pouvoirs publics.
<input type="checkbox"/>	<b>Soyez attentifs.</b> Si vous pratiquez des activités sensibles au risque météorologique ou exposées aux crues, des phénomènes habituels dans la région mais occasionnellement et localement dangereux (ex. mistral, orage d'été, montée des eaux ) sont en effet prévus. Tenez-vous au courant de l'évolution de la situation.
<input type="checkbox"/>	<b>Pas de vigilance particulière.</b>

### JE M'INFORME

et je reste à l'écoute des consignes des autorités dans les médias et sur les réseaux sociaux en suivant les comptes officiels

# Le **risque inondation**

par ruissellement

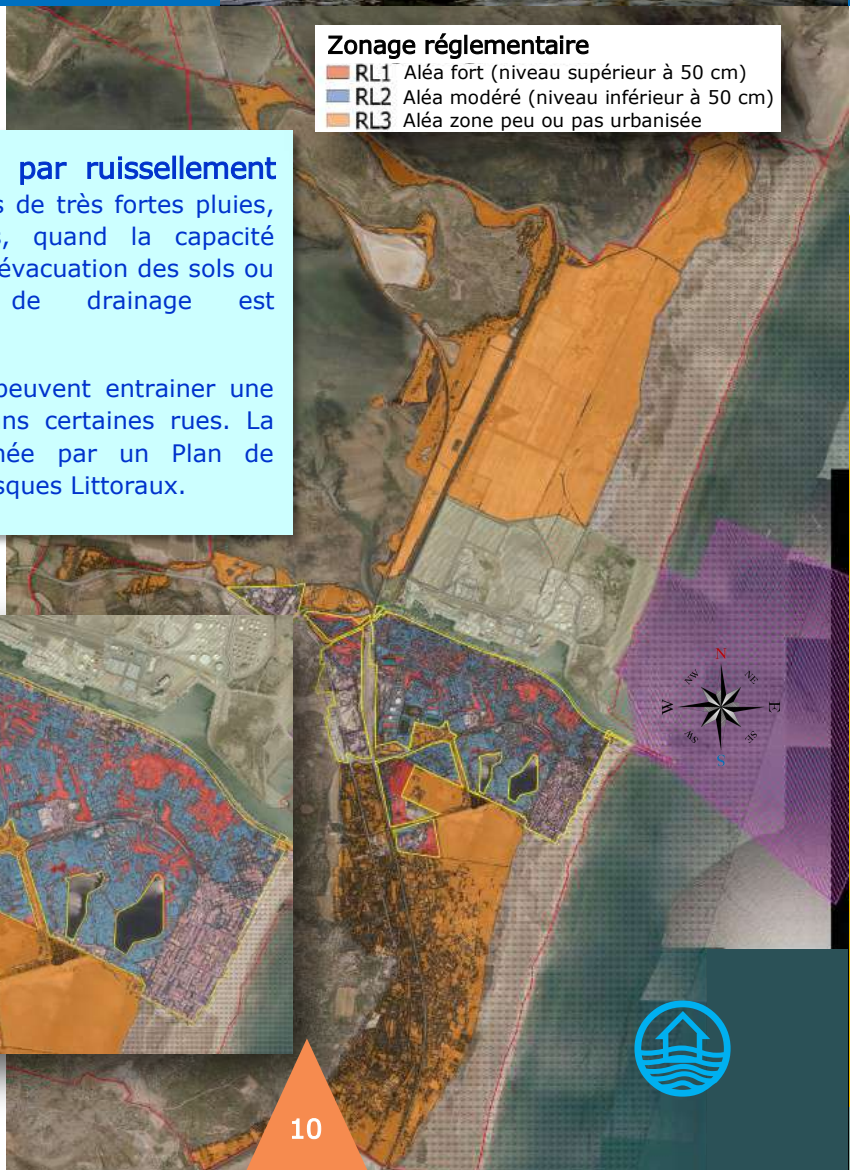


Les **inondations par ruissellement** se produisent lors de très fortes pluies, d'orages violents, quand la capacité d'infiltration ou d'évacuation des sols ou des réseaux de drainage est insuffisante.

Ces inondations peuvent entraîner une hauteur d'eau dans certaines rues. La ville est concernée par un Plan de Prévention des Risques Littoraux.

## Zonage réglementaire

- RL1 Aléa fort (niveau supérieur à 50 cm)
- RL2 Aléa modéré (niveau inférieur à 50 cm)
- RL3 Aléa zone peu ou pas urbanisée





# LES BONS REFLEXES



## PLUIE-INONDATION

### Dès l'alerte :

- ◆ Se tenir informé sur l'évolution de la situation ;
- ◆ Se mettre à l'abri (ne pas rester dans son véhicule) ;
- ◆ Couper l'électricité et le gaz ;
- ◆ Mettre en sécurité les objets de valeur et les polluants ;
- ◆ Installer des mesures de protection temporaire (tels que batardeaux, sacs de sable, ...)

### Pendant l'inondation :

- ◆ Rester informé (Météo-France, radio, numéro vert mairie,...) ;
- ◆ Ne pas aller chercher ses enfants à l'école ;
- ◆ Ne pas téléphoner (libérer les lignes pour les secours) ;

### Après l'inondation :

- ◆ Ne pas s'aventurer dans une zone inondée ;
- ◆ Aérer et désinfecter les pièces de votre habitation ;
- ◆ Ne rétablir l'électricité que si l'installation est complètement sèche ;
- ◆ Chauffer dès que possible.

## JE M'INFORME

et je reste à l'écoute des consignes des autorités dans les médias et sur les réseaux sociaux en suivant les comptes officiels

# Le **risque inondation** par **submersion**

# & Le **risque tsunami**

L'inondation par **submersion marine** est caractérisée par une surélévation du niveau de la mer. Cette surélévation peut être liée à une forte houle (3 m sur le rivage et 2 m en zone urbaine par rapport à un niveau de référence « NGF »).

Des mouvements de terrain ou séismes au large peuvent générer un **tsunami**.

Des vagues dont la hauteur peut atteindre 60 cm sont susceptibles de toucher rapidement le littoral (en 60 à 80 minutes).

## Zonage réglementaire

- RL1 Aléa fort (niveau supérieur à 50 cm)
- RL2 Aléa modéré (niveau inférieur à 50 cm)
- RL3 Aléa zone peu ou pas urbanisée





# LES BONS REFLEXES



## SUBMERSION & TEMPETES

### VENTS VIOLENTS (Vent marin, Cers)

#### Dès l'alerte :

- ◆ Se tenir informé sur l'évolution de la situation ;
- ◆ **S'éloigner des plages, jetées, quais et front de mer ;**
- ◆ Se mettre à l'abri dans un bâtiment en dur ;
- ◆ Se méfier des chutes d'objet ;
- ◆ Mettre à l'intérieur les objets pouvant être emportés ;
- ◆ Fermer les portes et les fenêtres ;
- ◆ En cas d'alerte tsunami, s'éloigner très vite du rivage, monter dans les étages, respecter les consignes des autorités ;

#### Pendant l'évènement :

- ◆ Rester informé (radio, numéro vert mairie, Météo-France,...) ;
- ◆ Rester à l'abri ;
- ◆ Ne pas téléphoner (libérer les lignes pour les secours) ;

#### Après l'évènement :

- ◆ Ne pas s'aventurer dans une zone sinistrée ;
- ◆ Procéder aux réparations et mises en sécurité raisonnablement

### JE M'INFORME

et je reste à l'écoute des consignes des autorités dans les médias et sur les réseaux sociaux en suivant les comptes officiels

# PLUIE-INONDATION

## BIEN PRÉPARER SON KIT DE SÉCURITÉ

Dans une situation d'urgence, les réseaux d'eau courante, d'électricité, de téléphone peuvent être coupés.  
Préparez-vous à vivre de manière autonome avec quelques objets essentiels.

### LE KIT DE SECURITE SE COMPOSE DE :



- radio et lampes de poche avec piles de rechange
- bougies, briquets ou allumettes
- nourriture non périssable et eau potable
- médicaments

- lunettes de secours
- vêtements chauds
- double des clés
- copie des papiers d'identité
- trousse de premier secours

- argent liquide
- chargeur de téléphone portable
- articles pour bébé
- nourriture pour animaux

Le kit de sécurité sera placé dans un endroit facile d'accès  
pour pouvoir le récupérer le plus rapidement possible.

[pluie-inondation.gouv.fr](http://pluie-inondation.gouv.fr)

#pluieinondation



# PLUIE-INONDATION

## LES 8 BONS COMPORTEMENTS

en cas de pluies méditerranéennes intenses



### JE M'INFORME

et je reste à l'écoute des consignes des autorités dans les médias et sur les réseaux sociaux en suivant les comptes officiels



### JE NE PRENDS PAS MA VOITURE ET JE REPORTE MES DÉPLACEMENTS



### JE ME SOUCIE DES PERSONNES PROCHES,

de mes voisins et des personnes vulnérables



### JE M'ÉLOIGNE DES COURS D'EAU

et je ne stationne pas sur les berges ou sur les ponts



### JE NE SORS PAS

Je m'abrite dans un bâtiment et surtout pas sous un arbre pour éviter un risque de foudre



### JE NE DESCENDS PAS DANS LES SOUS-SOLS ET JE ME RÉFUGIE EN HAUTEUR, EN ÉTAGE



ROUTE INONDÉE

### JE NE M'ENGAGE NI EN VOITURE NI À PIED

Pont submersible, gué, passage souterrain... Moins de 30 cm d'eau suffisent pour emporter une voiture



### JE NE VAIS PAS CHERCHER MES ENFANTS À L'ÉCOLE,

ils sont en sécurité



## J'AI TOUJOURS CHEZ MOI UN KIT DE SECURITE



### JE NOTE LES NUMEROS UTILES :

112 ou 18 : POMPIERS 15: SAMU 17: GENDARMERIE, POLICE  
04 68 48 18 18 : POLICE MUNICIPALE

[pluie-inondation.gouv.fr](http://pluie-inondation.gouv.fr)

#pluieinondation

En partenariat avec :



Le **risque**

# Canicule



Une **canicule** est une période caractérisée par une très forte chaleur qui :

- ◆ Dure trois jours consécutifs au moins ;
- ◆ Les Seuils d'activation de la vigilance orange canicule pour le département de l'Aude sont les suivants : 22°C et plus pendant au moins 3 nuits et 35°C et plus pendant au moins 3 jours.

Ces conditions météorologiques peuvent être difficiles à supporter, en particulier :

- ◆ au début de la période, car le corps n'est pas encore habitué aux températures élevées ;
- ◆ quand la canicule s'accompagne d'humidité, d'une absence de vent et/ou d'une pollution atmosphérique.



## LES BONS REFLEXES



- ◆ Se tenir informé ;
- ◆ Respecter les consignes et les conseils de prudence :

[vigilance.meteofrance.com](http://vigilance.meteofrance.com)





## CANICULE, FORTES CHALEURS

ADOPTER LES BONS RÉFLEXES



Mouiller son corps  
et se ventiler



Maintenir sa maison  
au frais : fermer  
les volets le jour



Donner et prendre  
des nouvelles  
de ses proches



Manger en  
quantité suffisante



Ne pas boire  
d'alcool



Éviter les efforts  
physiques

**BOIRE RÉGULIÈREMENT  
DE L'EAU**

**EN CAS DE MALAISE, APPELER LE 15**

Pour plus d'informations : 0 800 06 66 66 (appel gratuit)  
[www.social-sante.gouv.fr/canicule](http://www.social-sante.gouv.fr/canicule) • [www.meteo.fr](http://www.meteo.fr) • #canicule



Le **risque**

# Grand froid



Le risque grand froid est caractérisé par sa persistance, son intensité et son étendue géographique. L'épisode dure au moins deux jours. Les températures atteignent des valeurs nettement inférieures aux normales saisonnières de la région concernée. Le grand froid, comme la canicule, constitue un danger pour la santé de chacun.

Les climatologues identifient des périodes de froid en tenant compte des critères suivants :

- ◆ L'écart aux températures moyennes régionales ;
- ◆ Les records précédemment enregistrés, l'étendue géographique ;
- ◆ La persistance d'un épisode de froid ;
- ◆ La présence de vent amplifiant les températures ressenties.



## LES BONS REFLEXES



- ◆ Se tenir informé ;
- ◆ Respecter les consignes et les conseils de prudence :

[vigilance.meteofrance.com](http://vigilance.meteofrance.com)



## Grand froid



### ÉVITEZ DE SORTIR

AUX HEURES LES PLUS FROIDES  
(TÔT LE MATIN ET TARD LE SOIR)

### RESTEZ CHEZ VOUS

EN CAS DE NEIGE OU DE VERGLAS  
POUR ÉVITER LES CHUTES

### SI VOUS DEVEZ SORTIR,

HABILLEZ-VOUS CHAUDEMENT,  
COUVREZ-VOUS LA TÊTE  
ET LES EXTRÉMITÉS

### MANGEZ ET BUVEZ

NORMALEMENT

### FAITES VÉRIFIER

LE BON FONCTIONNEMENT  
DES APPAREILS DE CHAUFFAGE  
ET DES BOUCHES D'AÉRATION

### CHAUFFEZ VOTRE LOGEMENT

SANS SURCHAUFFER

### PRÉVOYEZ

PROVISIONS ET MÉDICAMENTS  
POUR UNE PÉRIODE SUFFISANTE

### DONNEZ DES NOUVELLES

À VOTRE ENTOURAGE

Le **risque**

# Feux de forêt

& **Incendie**



Du Nord au Sud de la commune, toute les parties longeant le massif des Corbières et la garrigue sont concernées par le risque incendie.

L'île Sainte Lucie, le Domaine de Frescati, sont également des sites sensibles aux feux de forêt ainsi que le secteur du chemin des vignes (Montilles).

ILE SAINTE-LUCIE

MASSIF DES CORBIERES

CHEMIN DES VIGNES  
(MONTILLES)

## Légende de la carte

### Aléa incendie de forêt

- Très élevé
- Elevé
- Moyen
- Faible
- Très faible



*LES RISQUES NATURELS*

# LES BONS REFLEXES



## FEUX DE FORET-INCENDIE

### Pour se préparer :

- ◆ Informez vous du niveau de risque feu de forêt ([www.aude.gouv.fr](http://www.aude.gouv.fr)) ;
- ◆ Respectez l'obligation de débroussaillage ([www.aude.gouv.fr](http://www.aude.gouv.fr)) ;
- ◆ Prévoyez des moyens d'arrosage ;
- ◆ Ranger bouteilles de gaz, liquides inflammables, combustibles, ... ;
- ◆ Vérifiez l'état des fermetures et de la toiture ;
- ◆ Libérez les accès pour le passage des sapeurs pompiers.

### Le feu approche de mon habitation :

- ◆ Informez les pompiers (112 ou 18) avec calme et précision ;
- ◆ Evacuez sur ordre des autorités ;
- ◆ Fermez et arrosez volets, portes, fenêtres ;
- ◆ Ouvrir le portail pour faciliter l'accès des secours ;
- ◆ Occultez les aérations avec des linges humides.

### Après l'évènement :

- ◆ Sortez protégé (chaussures et gants en cuir, vêtements coton) ;
- ◆ Éteignez les foyers résiduels en les arrosant abondamment ;
- ◆ Inspectez votre habitation, en recherchant les braises qui auraient pu s'introduire sous les tuiles ou par des orifices d'aération

## JE M'INFORME

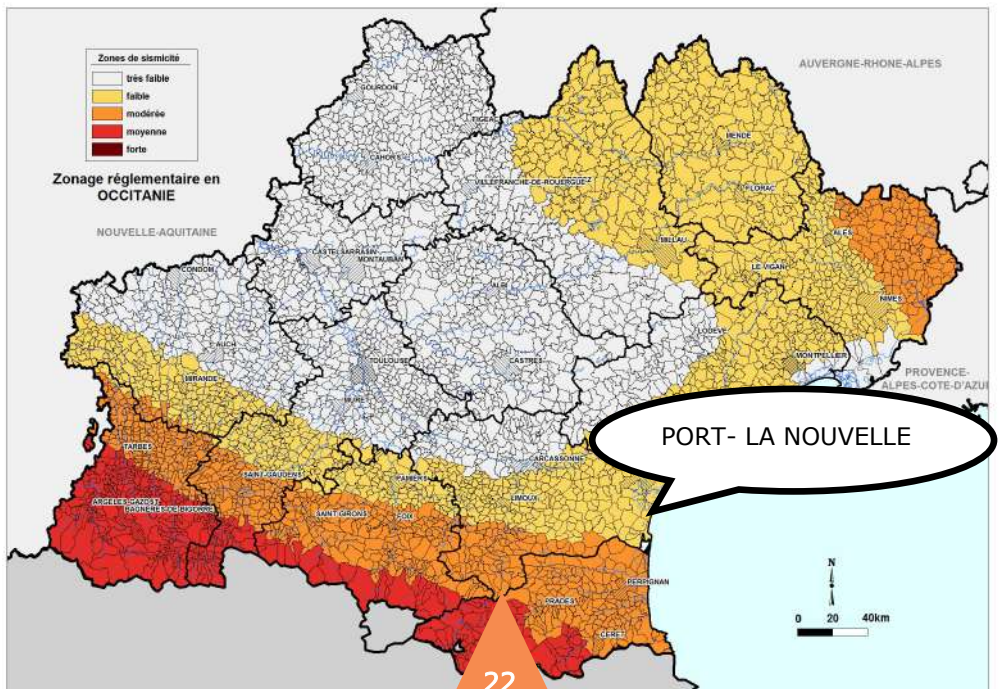
et je reste à l'écoute des consignes des autorités dans les médias et sur les réseaux sociaux en suivant les comptes officiels

# Le **risque** **Sismique**



Un **séisme** (ou tremblement de terre) correspond à une fracturation (processus tectonique aboutissant à la formation de fractures des roches en profondeur), le long d'une faille généralement préexistante. Cette rupture s'accompagne d'une libération soudaine d'une grande quantité d'énergie et se traduit en surface par des vibrations plus ou moins importantes du sol. Les vibrations du sol peuvent induire des mouvements de terrain ou la liquéfaction des sols et provoquer également des tsunamis si leur origine est sous-marine.

**Port-la nouvelle est située dans une zone de risque faible.**





# LES BONS REFLEXES



## PENDANT LES SECOUSES



N'allez pas chercher vos enfants : ils sont pris en charge par les équipes pédagogiques et les secours en milieu scolaire et périscolaire.

### SI VOUS VOUS TROUVEZ À L'INTÉRIEUR D'UN BÂTIMENT



Abritez-vous près d'un mur, d'une structure porteuse ou sous des meubles solides.



Eloignez-vous des fenêtres pour éviter les bris de verre.



Si vous êtes au rez de chaussée et à proximité de la sortie, et seulement dans ce cas, sortez du bâtiment éloignez-vous.

### SI VOUS VOUS TROUVEZ À L'EXTÉRIEUR



Ne restez pas à proximité des fils électriques ou de ce qui peut s'effondrer : ponts, comiches, toitures, cheminées, etc.

### EN VOITURE



Arrêtez-vous, mais jamais à proximité d'un pont, de bâtiments, d'arbres...  
Ne sortez pas avant la fin de la secousse.



Attention, après une première secousse, méfiez-vous toujours des répliques : il peut y avoir d'autres secousses.



## APRÈS LE SEISME



Sortez avec précaution des bâtiments et restez éloignés de ce qui peut s'effondrer.



Évitez de téléphoner pour ne pas encombrer les réseaux de communication.



N'empruntez pas les ascenseurs.



Ne fumez pas, ne provoquez ni flamme ni étincelle.

Pour en savoir plus :  
[www.gouvernement.fr/risques](https://www.gouvernement.fr/risques)

Extrait de : <https://www.gouvernement.fr/risques/seisme>

Les autres **risques naturels**

# Mouvements de terrain



Le **Dossier Départemental sur les Risques Majeurs (DDRM)** identifie les risques de mouvements de terrain suivants sur notre commune : Retrait-gonflement des sols argileux, glissement, effondrement, chute de blocs.

**Retrait-gonflement des sols argileux** : Le retrait-gonflement des argiles est lié aux variations de teneur en eau des terrains argileux. Les sols gonflent avec l'humidité et se rétractent avec la sécheresse. Des fissures, plus ou moins importantes, peuvent alors apparaître, notamment sur des maisons individuelles.

## Aléa retrait gonflement d'argile

- Fort
- Moyen
- Faible



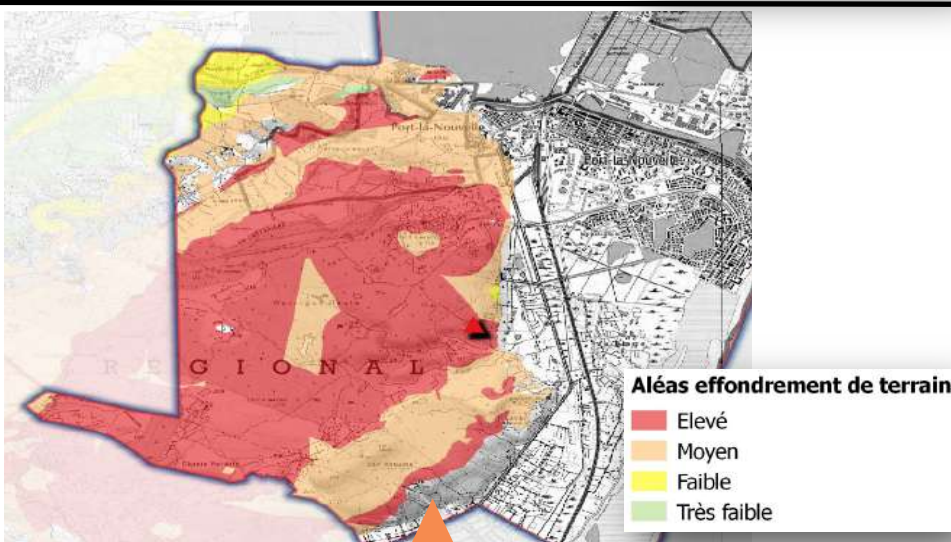
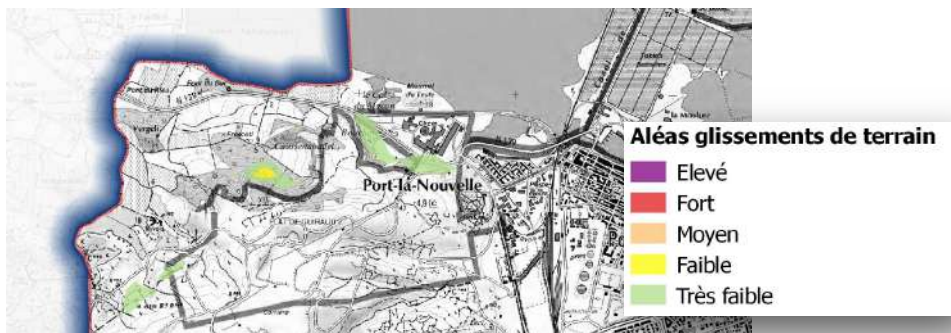


# Mouvements de terrain

- ⇒ Glissement
- ⇒ Effondrement

Un **glissement de terrain** est un déplacement généralement lent sur une pente.

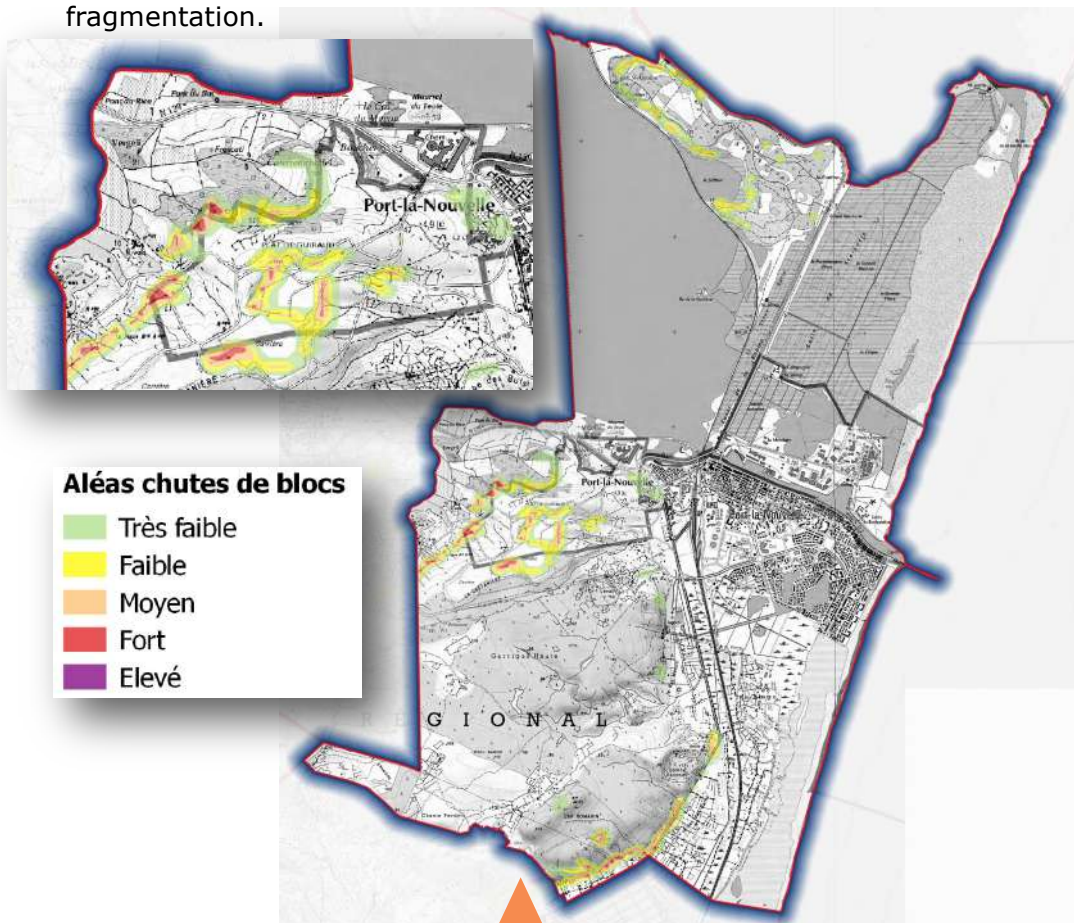
Les **effondrements**, généralement rapides, résultent de la rupture des appuis ou du toit d'une cavité souterraine.



# Mouvements de terrain

⇒ Chute de blocs

Les **chutes de blocs** sont des phénomènes rapides et brutaux qui mobilisent des blocs plus ou moins homogènes. Ils consistent en la chute libre, après rupture, de blocs formés par fragmentation.





# LES BONS REFLEXES



## MOUVEMENTS DE TERRAIN

### Anticiper :

- ◆ Alerter les autorités quand une cavité, une pente, un ouvrage de soutènement, ... présente des signes d'instabilité et se tenir éloigné.

### Réagir en cas de mouvement de terrain :

- ◆ S'éloigner ;
- ◆ Informez les pompiers (112 ou 18) avec calme et précision ;
- ◆ Ne pas entrer dans un bâtiment endommagé.

### Après :

- ◆ Ne pas s'approcher du sinistre ;
- ◆ Respecter les consignes des secours et des autorités.

## JE M'INFORME

et je reste à l'écoute des consignes des autorités dans les médias et sur les réseaux sociaux en suivant les comptes officiels

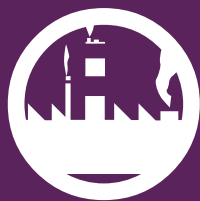
# Le **risque** **Industriel**



Lorsqu'un accident frappe un établissement industriel, il est qualifié d' **accident industriel**. Ses conséquences pour le personnel, les populations avoisinantes, les animaux, les biens et/ou l'environnement sont variables selon les cas .

## QUELS PEUVENT EN ÊTRE LES EFFETS ?

- ◆ Des **effets thermiques**, liés à une explosion ou à la combustion d'un produit inflammable. Il en résulte des brûlures plus ou moins graves.
- ◆ Des **effets mécaniques** (blast, bleve) qui résultent d'une surpression suite à une onde de choc (déflagration ou détonation), provoquée par une explosion. Les lésions aux tympans et/ou aux poumons, en sont les conséquences principales.
- ◆ Des **effets toxiques**. Une fuite de substance toxique dans une installation peut, par inhalation, par contact avec la peau ou les yeux, ou par ingestion provoquer de graves lésions. Les effets peuvent alors être un œdème aigu du poumon, une atteinte du système nerveux ou encore des brûlures chimiques cutanées ou oculaires.



# LES BONS REFLEXES



Plusieurs établissements sur la commune peuvent être à l'origine d'un **accident industriel**. Ces établissements sont localisés dans la zone portuaire. Des installations industrielles et de transport sont également présentes sur des communes proches de notre ville.



## SI UN NUAGE TOXIQUE VIENT VERS VOUS

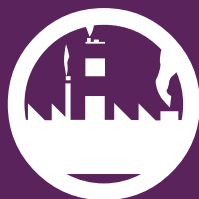


Fuyez selon un axe perpendiculaire au vent et mettez-vous à l'abri dans un local à proximité.



Dans la mesure du possible, respirez à travers un linge humide..

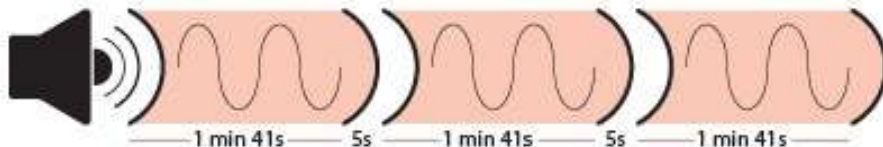
Extrait de <https://www.gouvernement.fr/risques/accident-industriel>



# LES BONS REFLEXES



Une **alerte par sirène** permet d'avertir le public pour l'inviter à se mettre à l'abri.



Cette sirène, implantée sur le site Frangaz, peut-être déclenchée par chacun des sites classés SEVESO (Frangaz, Antargaz, EPPLN, Foselev).

Le Plan Particulier d'Intervention (PPI) (*plan de gestion des risques*) de la Zone Portuaire de Port-la nouvelle concerne les établissements industriels suivants :

- ◆ **FOSELEV LOGISTIQUE**  
⇒ *Stockage d'alcools viticoles > Effets thermiques*
- ◆ **ENTREPOT PETROLIER DE PORT LA NOUVELLE (EPPLN)**  
⇒ *Dépôt pétrolier > Effets thermiques et mécaniques*
- ◆ **ANTARGAZ**  
⇒ *Stockage de gaz liquéfiés > Effets de surpression et thermiques*
- ◆ **FRANGAZ**  
⇒ *Stockage de gaz liquéfiés > Effets de surpression et thermiques*

En cas d'alerte, vous devez adopter un comportement réflexe afin de vous mettre en sécurité et faciliter l'action des secours : Par défaut, rejoignez un bâtiment afin de vous protéger et vous informer sur la nature exacte de la crise. **En fonction des situations, les autorités vous indiqueront la conduite à tenir** : se protéger dans un bâtiment ou évacuer la zone dangereuse. Ces instructions sont à respecter scrupuleusement.

# ZONE EXPOSEE AU RISQUE INDUSTRIEL

Enveloppe  
des effets thermiques

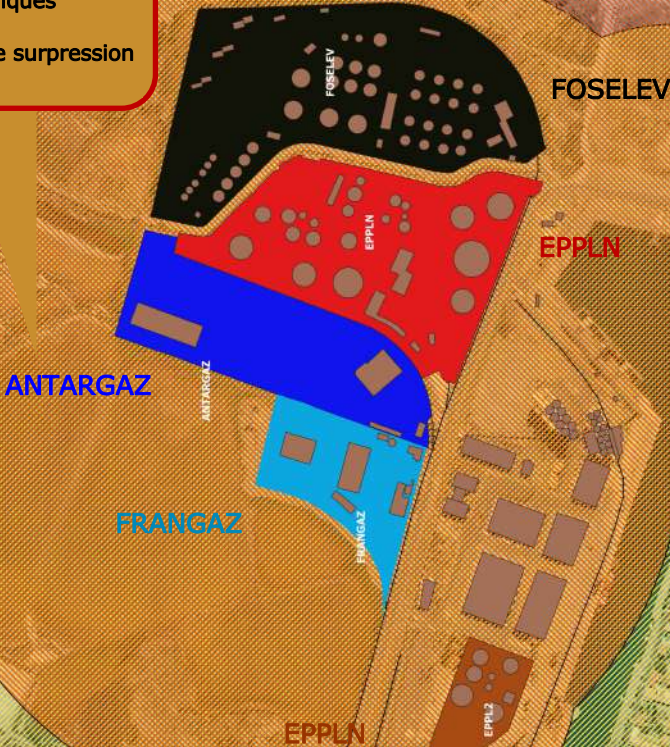
Enveloppe des effets de surpression :

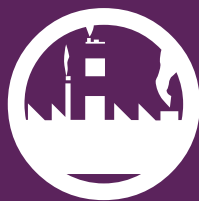
L'effet de surpression est le souffle d'une explosion.

Cet effet peut notamment briser ou fragiliser des vitres.

L'enveloppe des effets de surpression est parfois appelée Zone de « bris de verre ».

Enveloppe  
des effets thermiques  
et des effets de surpression





# LES BONS REFLEXES



A défaut d'autres instructions : Mettez vous à l'abri (confinement) et respectez les consignes des autorités.

*Soyez toujours prêts en composant votre « Kit de confinement »*

## SI LES SERVICES DE SECOURS VOUS DEMANDENT DE VOUS METTRE À L'ABRI :



Respectez les consignes de confinement : bouchez toutes les entrées d'air (portes, fenêtres, aérations...), arrêtez ventilation et climatisation, supprimez toute flamme ou étincelle. supprimez toute flamme ou étincelle (n'allumez pas le gaz, ne fumez pas...).



Allumez la radio et ne sortez qu'en fin d'alerte ou signal sur ordre d'évacuation.



Dans la mesure du possible, rendez-vous dans une pièce possédant une arrivée d'eau



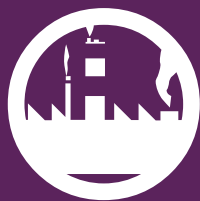
Ne cherchez pas à rejoindre les membres de votre famille s'ils sont à l'extérieur.



Ne téléphonez pas : les réseaux téléphoniques doivent rester disponibles pour les secours

Extrait de <https://www.gouvernement.fr/risques/accident-industriel>





# LES BONS REFLEXES



En situation de crise, les réseaux téléphoniques et/ou internet pourraient ne plus fonctionner.

La diffusion par radio est celle qui a le plus de chance de résister (**Grand Sud FM - 92.5**, France Bleu Roussillon - 101.6).

## SI UN ORDRE D'ÉVACUER EST DONNÉ



Rassemblez vos affaires personnelles indispensables (papiers, argent liquide, médicaments)...



Fermez à clé les portes extérieures.



Dirigez-vous avec calme vers le point de rassemblement fixé .



Coupez le gaz et l'électricité. Suivez strictement les consignes données par les services de secours.

Extrait de <https://www.gouvernement.fr/risques/accident-industriel>

Le **risque**

# Pollution Marine



Un accident de transport maritime, des rejets, ... peuvent être à l'origine d'une **pollution marine**.

Celle-ci peut parfois atteindre les côtes et présenter des risques pour les populations et l'environnement.

- ◆ Boulettes d'hydrocarbures, bidons, fûts, containers, déchets et substances chimiques sur le rivage ;
- ◆ Navire échoué ;
- ◆ Déchets et autres matières polluantes à la dérive.



Le plan POLMAR (POLLution MARitime) est déclenché en cas de pollution maritime accidentelle afin de coordonner les hommes et de mobiliser les moyens de lutte. Il se décline en deux volets : marin (POLMAR-Mer) et terrestre (POLMAR-Terre).

Le plan POLMAR-Terre est déclenché (par les préfets des départements littoraux touchés) lorsque la pollution atteint les côtes françaises.



# LES BONS REFLEXES



## POLLUTION MARINE

### Alerter :

- ◆ Alerter les autorités quand vous constatez une pollution sur la plage ou au large : Informez la Police Municipale (04 68 48 18 18 ou 06 11 44 82 20) ;

**Se protéger en cas de pollution marine** (Boulettes d'hydrocarbures, substances chimiques, ... sur la plage ; futs ou containers échoués ou à la dérive ; ... ) :

- ◆ S'éloigner ;
- ◆ Ne pas marcher sur la plage ;
- ◆ Respecter les consignes des secours et des autorités.

### JE M'INFORME

et je reste à l'écoute des consignes des autorités dans les médias et sur les réseaux sociaux en suivant les comptes officiels

# Eaux de baignade



Port-la nouvelle obtient chaque année 2 labels :

Démarche qualité des eaux de baignade (toutes les plages) et le Pavillon Bleu (plage du front de mer).



Les usagers sont informés de la qualité des eaux de baignade ainsi que des conditions de sécurité liées à cette activité. Les résultats sont affichés de manière lisible sur les sites de baignade (postes de secours), en Mairie et à l'Office de Tourisme. Au cours de la saison, les résultats sont en ligne :

[www.portlanouvelle.fr](http://www.portlanouvelle.fr)

<http://baignades.sante.gouv.fr/baignades/editorial/fr/accueil.html>



## LES BONS REFLEXES !

En cas de **pollution maritime** de tous ordres, et selon le niveau de gravité, tout ou partie des plages peut-être fermé au public. **Respectez les consignes des surveillants de baignade.**

# RESPECTEZ LES CONSIGNES !

# Le **risque** **Transports**



Transports routiers, ferroviaire, par canalisations...

**Nous sommes concernés ...**

Le **risque transport** est consécutif à un accident se produisant lors du transport par voie routière, ferroviaire, aérienne, voie d'eau, canalisation. Les effets sont mécaniques et liés au carburant et à l'énergie de déplacement.

Des secteurs de la commune sont concernés par le **risque d'accident de Transport de Matières Dangereuses**, notamment à proximité des voies ferroviaires et des routes qui desservent la zone portuaire (carte ci-après).

Une matière dangereuse, par ses propriétés physiques ou chimiques, ou par la nature des réactions qu'elle est susceptible de mettre en œuvre, peut présenter un danger grave pour l'homme, les biens et l'environnement.

L'accident de Transport de Matières Dangereuses (TMD) combine l'effet primaire, immédiatement ressenti (incendie, explosion, déversement) et les effets secondaires (propagation aérienne de vapeurs toxiques, pollution des eaux et des sols).

Des risques pour la santé peuvent résulter de certaines matières, de part leurs propriétés, par leur combustion ou encore par réaction chimique (contact cutané, ingestion, inhalation).

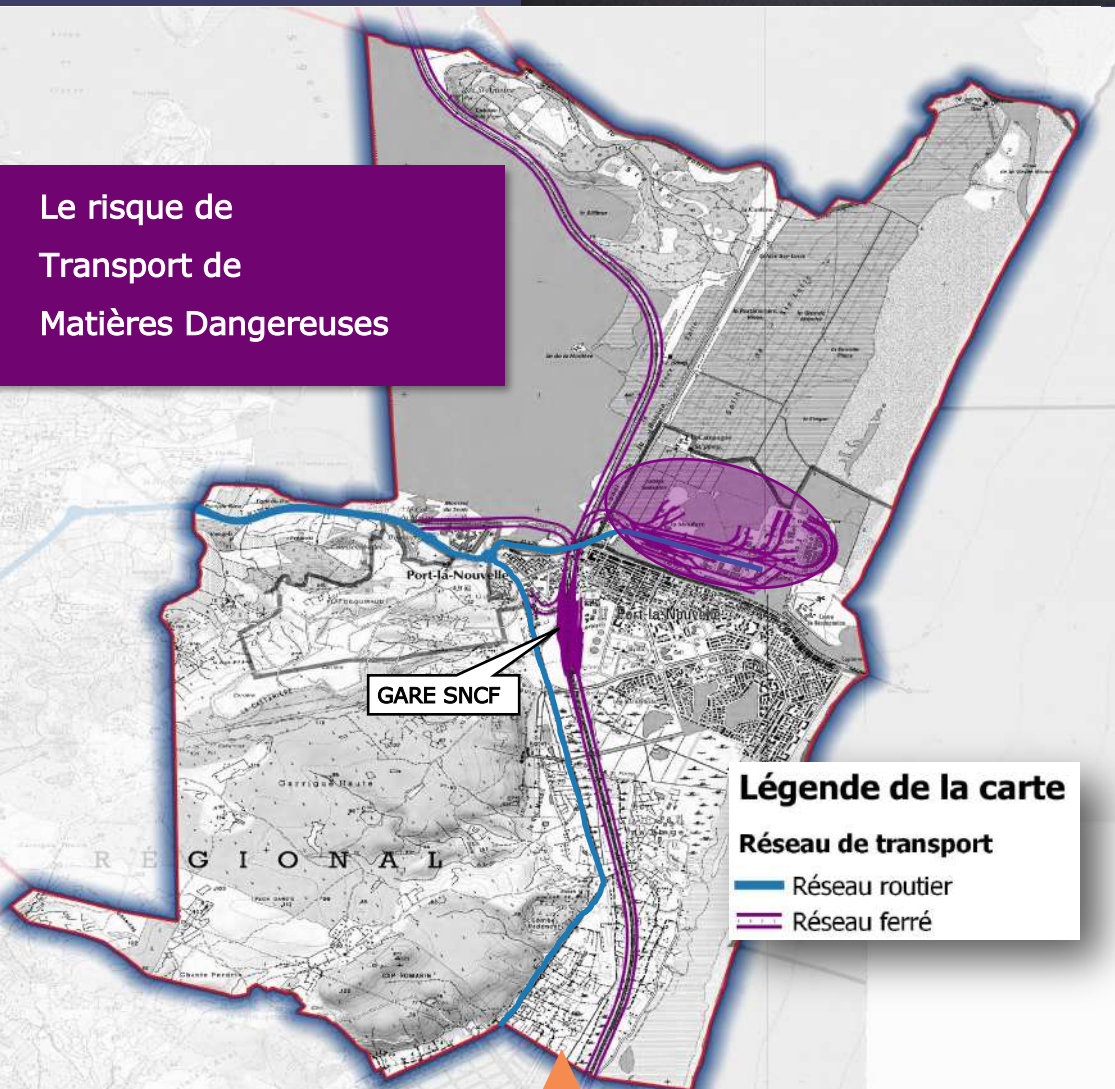
Le **risque**

**Transport**

**de matières dangereuses**



Le risque de  
Transport de  
Matières Dangereuses





# LES BONS REFLEXES



## RISQUES TECHNOLOGIQUES

### DONT LES TRANSPORTS DE MATIERES DANGEREUSES

**Si les services de secours demandent de se mettre à l'abri :**

- ◆ Respectez les consignes de confinement : bouchez les entrées d'air (portes, fenêtres, aérations...), arrêtez la ventilation, évitez toute flamme ;
- ◆ Ne cherchez pas à rejoindre votre famille si elle est à l'extérieur ;
- ◆ Rendez-vous de préférence dans une pièce possédant une arrivée d'eau ;
- ◆ N'encombrez pas les réseaux téléphoniques ; Ne téléphonez qu'en cas d'urgence vitale ;
- ◆ Ecoutez la radio et ne sortez qu'en fin d'alerte ou sur ordre d'évacuation.

**Si l'ordre d'évacuer est donné :**

- ◆ Rassemblez vos affaires personnelles indispensables : papiers, argent liquide, médicaments ;
- ◆ Coupez le gaz et l'électricité ; fermez à clé les portes extérieures ;
- ◆ Suivez strictement les consignes données par les services de secours ;
- ◆ Dirigez-vous avec calme vers le point de rassemblement fixé.

## JE M'INFORME

et je reste à l'écoute des consignes des autorités dans les médias et sur les réseaux sociaux en suivant les comptes officiels

# Les **risques particuliers**

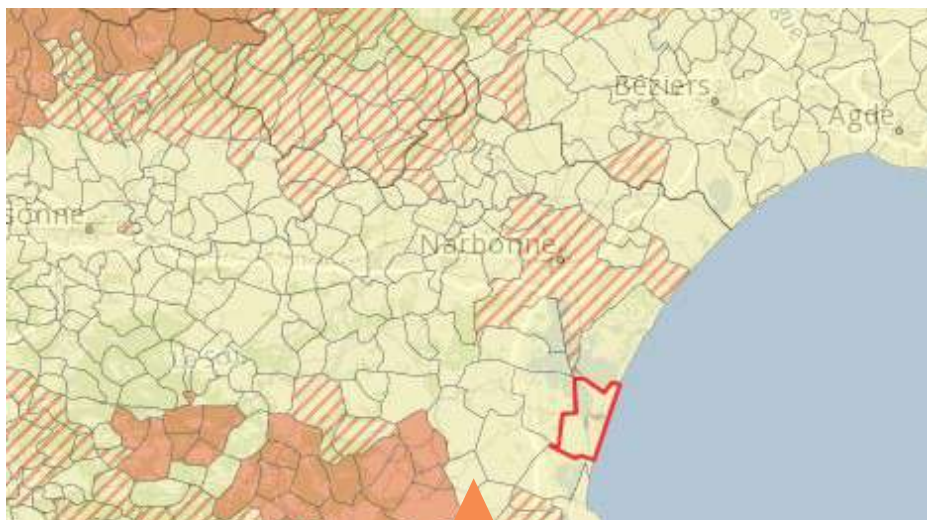
## Le Radon



Le **risque radon** correspond au risque de contamination au radon. Ce gaz radioactif d'origine naturelle, inodore et incolore, est présent partout à la surface de la planète mais plus particulièrement dans les sous-sols granitiques et volcaniques. Il est issu de la désintégration de l'uranium et du radium présents dans la croûte terrestre.

L'exposition au radon se fait par voie respiratoire. Le radon provient du sol et se trouve, par effet de confinement, à des concentrations plus élevées à l'intérieur des bâtiments qu'à l'extérieur.

Les communes à potentiel radon de catégorie 1 sont celles présentant les teneurs en uranium les plus faibles, Port-la nouvelle est dans cette catégorie :







### ATTENTIFS ENSEMBLE !

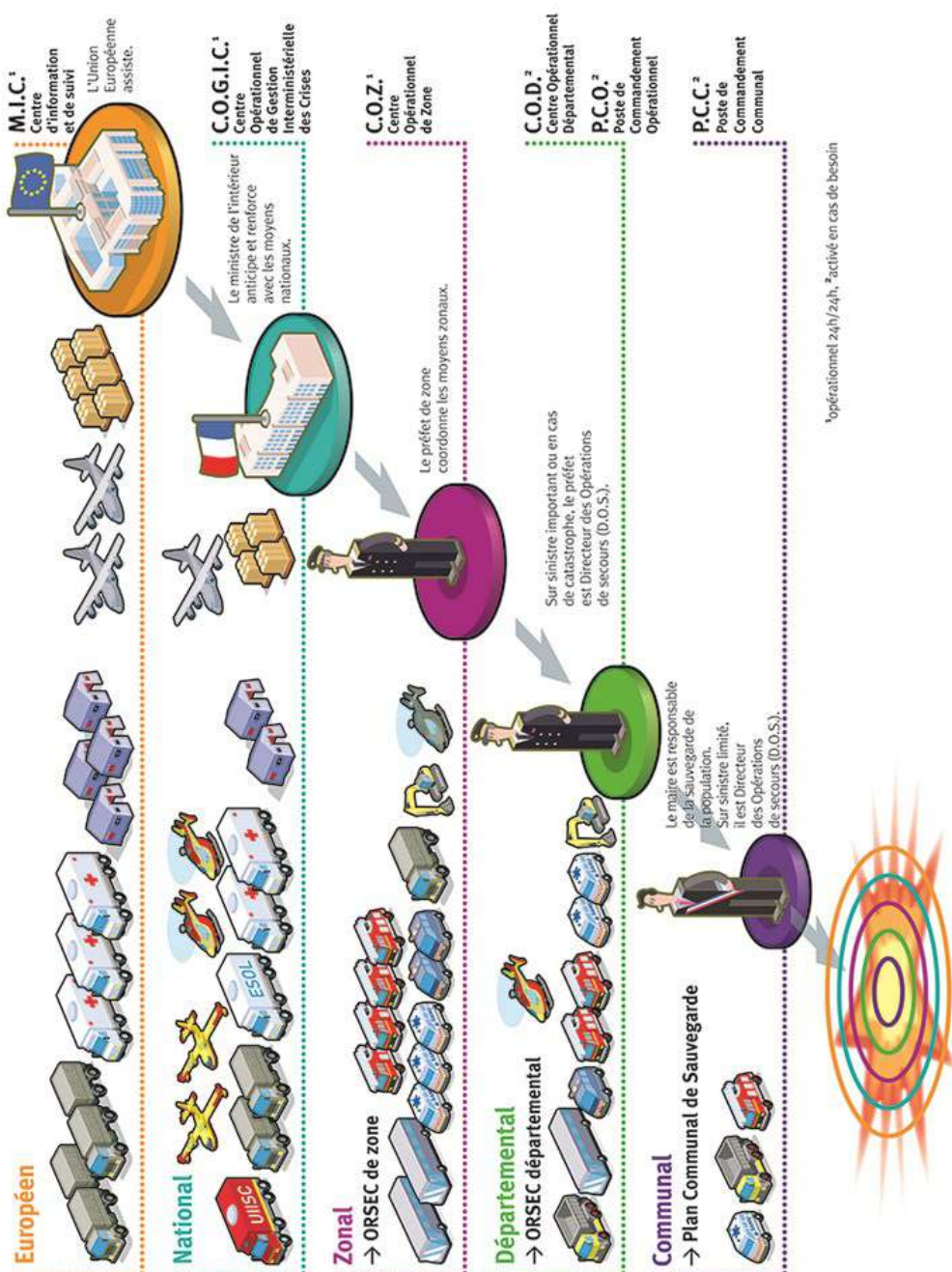
Si les services municipaux constatent ou sont informés de la menace ou de la survenance d'un évènement majeur de sécurité civile (phénomène météorologique, accident industriel, ...) :

Le maire et/ou le Préfet (Directeur des Opérations de Secours) prend les premières dispositions pour gérer la crise : Plan Communal de Sauvegarde (PCS) :

- ⇒ installation du poste de commandement communal et de la cellule de crise ;
- ⇒ Instauration de périmètre(s) de sécurité ;
- ⇒ Coordination avec les autres intervenants (pompiers, gendarmerie, préfecture, ...) ;
- ⇒ Communication de consignes à la population si nécessaire.

**Il est essentiel d'appliquer les bon reflexes présentés dans ce document et de respecter les consignes qui vous sont données.**

# ELEMENTS DE GESTION DE CRISE : DISPOSITIF ORSEC





**LA SECURITE EST L'AFFAIRE DE TOUS !**



**PORT - LA NOUVELLE**

Dans le but de renforcer les services municipaux qui, selon l'ampleur de l'évènement, ont besoin de tout le personnel et de bénévoles, la ville de Port-la nouvelle a créé une **Réserve Communale de Sécurité Civile**.

L'objectif de la réserve communale de sécurité civile est d'aider les équipes municipales en participant au soutien et à l'assistance des populations en cas de crise.

**Et souvenez-vous :**

**N'allez jamais au devant du sinistre,  
vous vous exposeriez au risque ,  
et vous gêneriez les services d'urgence et de secours.**

# DICRIM

Document d'Information Communal

sur les **Risques Majeurs**

de

# PORT-LA NOUVELLE

Mairie

Place du 21juillet 1844

11210 PORT LA NOUVELLE

Tél : 04 68 40 30 30

Site internet : <https://portlanouvelle.fr/>

Pour tous renseignements sur ce document, contactez le cabinet du maire :

Tel : 04 68 40 30 47 - Email : [cabmaire@mairiepln.com](mailto:cabmaire@mairiepln.com)

*Source de cartographies de ce document : services de l'Etat*

Préfecture : 04 68 10 27 00

[www.aude.gouv.fr](http://www.aude.gouv.fr)

Météo France : <http://www.meteofrance.com/accueil>

Météo Marine : <http://www.meteofrance.com/previsions-meteo-marine/cotes>